

## **COMMUNE DE LANDES**

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle Aunis Saintonge de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA, MITU et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ, VIDAL et VINET, Conseillers municipaux

Mr Eric ARSICAUD – Conseiller aux décideurs locaux

Mme Christelle BERTHELOT – Secrétaire de mairie

Absents excusés : Mme MITU, Mme BALLANGER (Pouvoir à Mme CAIVEAU), Mr GIRAUD (Pouvoir à Mme HERVE), Mr LAURENT (Pouvoir à Mme WITCZAK) et Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Secrétaires de séance : Mmes CAIVEAU et GIRAUD

Date de convocation : 25 mars 2022

Mr le Maire remercie Mr Arsicaud et Christelle pour leurs présences.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 8 mars 2022, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mr le Maire présente Mr ARSICAUD, Trésorier de St-Jean d'Angély dans les années antérieures et maintenant Conseiller aux décideurs locaux au sein du nouveau Service de Gestion Comptable de St-Jean d'Angély qui a remplacé la Trésorerie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **1°) VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Après présentation des taux communaux de 2021 pour la TFPB : 41,90 % et la TFPNB : 47,98 %, le Conseil Municipal décide de maintenir ces taux pour 2022, sachant que les bases augmentent chaque année.

#### **2°) PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION**

Mr le Maire demande à Mr Arsicaud de faire un bilan comptable de la Commune de Landes. Ce dernier fait part de l'analyse financière de la Commune avec la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement qui sont bons. La Commune ayant remboursé l'emprunt à court terme de 430 000 € fin 2021 concernant les travaux du Parc de la Mairie en attendant le versement des subventions, les ratios ne sont pas très favorables car ce remboursement fausse quelque peu les chiffres.

La commune a décidé de ne pas prévoir d'emprunt pour le moment afin de ne pas alourdir son endettement, en attendant la fin d'emprunts en 2023 et années suivantes.

Suit la présentation faite par Mme Berthelot, du compte administratif du budget principal avec les résultats suivants :

- Déficit global 2021	:	- 95 064,49 €
- Résultat années antérieures	:	+ 310 354,12 €
- Résultat cumulé global	:	+ 215 289,63 €

Budget annexe Boulangerie

- Excédent global 2021	:	+ 3 803,25 €
- Résultat années antérieures	:	- 3 803,25 €
- Résultat cumulé global	:	0 €

Budget annexe Epicerie

- Excédent global 2021	:	+ 4 135,28 €
- Résultat années antérieures	:	- 4 135,28 €
- Résultat cumulé global	:	0 €

Les comptes de gestion établis par la Trésorerie sont en adéquation avec les comptes administratifs de la Commune, au centime près.

Mr le Maire s'étant retiré ainsi que Mme GIRAUD, pour le budget épicerie, Mr MORAND, doyen présent, prend la présidence de l'Assemblée pour le vote desdits comptes administratifs qui sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés ainsi que les comptes de gestion.

### **3°) VOTE DES SUBVENTIONS**

Suite à la réunion de préparation budgétaire et la discussion sur les subventions à verser en 2022 aux différentes associations ou dons, le Conseil Municipal décide de verser les montants suivants :

- ADMR	:	130 €
- DDEN	:	30 €
- FNACA	:	50 €
- Fondation du Patrimoine	:	50 €
- Ass des donneurs de sang	:	50 €
- Ligue contre le cancer	:	60 €
- Clowns stétoscopes	:	40 €
- Les Maires pour la Planète	:	25 €
- MFR St-Denis du Pin	:	45 €
- MFR des Charentes	:	45 €
- Foyer socio-éducatif – Collège Trézence	:	45 €
- Les restos du cœur	:	50 €
- Ukraine – protection civile	:	600 €

### **4°) AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal décide de faire les affectations suivantes pour les différents budgets :

- Budget principal	:	163 477,29 €
- Budget boulangerie	:	4 397,10 €
- Budget épicerie	:	2 918,00 €

## **5°) PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Présentation des budgets primitifs par Mme Berthelot avec les montants suivants :

- Budget principal		
o Fonctionnement	:	490 202,30 €
o Investissement	:	335 981,80 €
- Budget boulangerie		
o Fonctionnement	:	6 741,20 €
o Investissement	:	9 037,55 €
- Budget épicerie		
o Fonctionnement	:	10 601,52 €
o Investissement	:	6 467,00 €

Le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Giraud pour le budget épicerie, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, lesdits budgets.

La partie budgétaire étant terminée, Mr Arsicaud s'est retiré.

## **6°) AMENAGEMENTS SECURITE RUE DE VILLENouvelle ET ROUTE DE ST-LOUP – CONVENTION TRAVAUX AVEC LE DEPARTEMENT**

Mr le Maire rappelle les termes de la délibération du 6 septembre dernier par laquelle le Conseil Municipal avait retenu la proposition du Conseil Départemental pour le chiffrage de ces travaux.

Mr le Maire indique qu'il a reçu un projet de convention du Département pour formaliser lesdits travaux d'un montant de l'ordre de 3 225 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ladite convention et dit que les crédits sont prévus au BP 2022.

## **7°) TRAVAUX ATELIER COMMUNAL : DEVIS REACTUALISE**

Mr le Maire indique que le devis fait l'an passé par MF Construction a été réactualisé avec une augmentation de 734,10 € HT ce qui le porte à 5 729,50 € HT. Le Conseil Municipal valide ce devis et prévoit le versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Les crédits sont inscrits au BP 2022.

## **8°) TRAVAUX VOIRIE 2022 : CHOIX ENTREPRISE + DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Mr le Maire indique que les trous route du Cimetière seront bouchés très prochainement.

Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir du marquage au sol pour différents lieux de la Commune et pour le parking ombrières. Il fait part du devis de Marquausol d'un montant de 1 312 € TTC. Le Conseil Municipal retient ledit devis et sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police.

Mr le Maire fait part des devis reçus du Syndicat Départemental de la Voirie et de l'entreprise Marchand pour la remise en état des chemins du cimetière et celui allant sur Les Touches de St-Loup ainsi que le parking du cimetière et le virage en patte d'oies rue des Allées. Le Conseil Municipal retient l'entreprise Marchand pour l'ensemble de ces travaux représentant un montant global TTC de 54 458,03 € comprenant également un busage à Pallut. Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Département pour ces travaux et dit qu'il sera possible de payer des acomptes au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Mr le Maire indique que la réponse du Département ne sera qu'en sept-oct.

### **9°) PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Les membres du Conseil Municipal se répartissent les permanences des 12 et 19 juin 2022.

### **10°) QUESTIONS DIVERSES**

#### **Aménagement Sanitaires Salle du Puits – Convention Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Département pour l'attribution de la subvention de 13 128 € dans le cadre de ces travaux.

#### **Eclairage public**

Un questionnement se pose sur l'opportunité ou pas de limiter la durée d'éclairage public la nuit afin de réduire la consommation et le coût. Mr le Maire demande à Mr Vinet de chiffrer l'économie d'1 heure en moins d'éclairage s'il est éteint à 23 h.

#### **Containers poubelles**

Mr Roché signale le manque d'information sur les nouveaux containers pour pouvoir les ouvrir. Mr le Maire prendra contact avec Cyclad.

#### **Panneau d'affichage aux Touches**

Mme Caiveau signale que le panneau d'affichage est périmé et à changer. Mr le Maire demandera aux agents communaux de faire le nécessaire.

#### **Propriétaire – Rue d'Aunis**

Mme Giraud indique que Mr Lemarchand est actuellement à Landes et qu'il serait bien de le rencontrer concernant son bâti qui se détériore avec des pierres qui tombent. Mr le Maire ira le voir.

#### **Présence d'un médecin sur Landes**

Le Conseil Municipal demande à ce que Mr le Maire prenne RDV avec le Dr Lapeyronnie pour anticiper son départ à la retraite.

La séance est levée à 23 h.